

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISSENT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		La ligne 1.000 francs
	Six mois	Un an	Six mois	Un	
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance	an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.	-	Chaque annonce répétée Moitié prix
	Etranger : France, Zaïre R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.	-	20.000f.	40.000f	
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : Autres Pays		23.000f	46.000f	(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
	Prix du numéro	Année courante 600 f	Année ant.	700f.	
	Par la poste :	Majoration de 130 f par numéro			
	Journal légalisé	900 f	Par la poste	-	Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRET, ARRETES ET DECISIONS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2007

12 avril Décret n° 2007-497 portant remise totale des peines 72

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

2007

5 novembre ... Arrêté ministériel n° 9937 MEF-DGD-DSID modifiant l'arrêté n° 1102 MEFP-DTCP-RGT du 25 février 1997 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Gestion des fonds issus de la prestation informatique douanière et de la rémunération des services spécifiques rendus par le système GAINDE et fixant le régime financier et comptable des opérations y afférentes 100

5 novembre ... Arrêté ministériel n° 10017 MEF-DMC portant agrément de change manuel au GIE « PREMIERE PRIORITE » 101

5 novembre ... Décision ministérielle n° 9927 MEF-CENTIF portant autorisation préalable de conclure un accord de coopération avec une Cellule de Renseignement Financier 101

9 novembre ... Décision ministérielle n° 10018 MEF-DMC portant autorisation d'exercer le commerce de l'or 101

MINISTERE DE LA JUSTICE

2007

15 novembre ... Arrêté interministériel n° 10217 MJ-DAP-D.PERS fixant les tableaux de la nouvelle échelle indiciaire et de concordance prévus aux articles 24 et 30 du décret n° 2007-951 du 7 août 2007, concernant des membres de l'Administration pénitentiaire appartenant aux corps des agents administratifs et surveillants de prison 101

MINISTERE DE L'INTERIEUR

2007

5 novembre ... Arrêté ministériel n° 9913 portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une agence de surveillance, de gardiennage et d'escorte de biens privés 103

5 novembre ... Arrêté ministériel n° 9918 portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une agence de surveillance, de gardiennage et d'escorte de biens privés 103

5 novembre ... Arrêté ministériel n° 9919 portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une agence de surveillance, de gardiennage et d'escorte de biens privés 103

5 novembre ... Arrêté ministériel n° 9920 portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une agence de surveillance, de gardiennage et d'escorte de biens privés 104

5 novembre ... Arrêté ministériel n° 9921 portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une agence de gardiennage et de surveillance 104

5 novembre ... Arrêté ministériel n° 9922 portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une agence de gardiennage et de surveillance 104

5 novembre ... Arrêté ministériel n° 9923 portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une agence de gardiennage et de surveillance 105

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces 105

PARTIE OFFICIELLE

DECRET, ARRETES ET DECISIONS**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**DECRET n° 20067-497 du 12 avril 2007
portant remise totale des peines.**

LE PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 47 ;

DECRETE :

Article premier. - Une remise totale des peines tant principales qu'accessoires et complémentaires, est accordée aux condamnés définitifs dont les noms suivent :

MAISON D'ARRET DE REBEUSS DAKAR

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
1	4901-98	Moustapha dit Modou dit Tyson Ciss, né en 1975 à Guédiawaye, fils de Ibrahima et de Awa Seck	17-9-98	5-7-06	Condamné à 10 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Dakar pour vol en réunion avec violences ayant entraîné la mort, association de malfaiteurs.
2	7751-06	Abdou Aziz Fall, né le 22 décembre 1972 à Pikine fils de Sidy et de Marie Fall.	12-10-06	26-10-06	Condamné à 6 mois ferme, par le Tribunal départemental de Pikine, pour tentative de vol simple.
3	7951-06	Mamadou Sène, né en 1959 à Dakar, fils de Malick et de Alima Niang.	19-10-06	20-10-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Pikine pour vol simple.
4	8032-06	Abdoulaye Gningue, né en 1976 à Guédiawaye, fils de Ndiogou et de Sokhna Mbaye.	24-10-06	13-12-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Guédiawaye pour vol simple.
5	8033-06	Souleymane Ndiaye, 36 ans né à Dakar, fils de Daouda et de Ramatoulaye Ndione.	24-10-06	29-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Guédiawaye, pour tentative de vol simple.
6	8575-06	Babacar Bâ, 21 ans né à Diamlatthial (Sédious) fils de Lamine et de Magnon Diop.	7-11-06	14-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie.
7	8836-06	Ablaye Hann, 28 ans né à Kabaye (Sédious) fils de Alpha et de Marème Bâ.	14-11-06	16-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie.
8	9061-06	Ibrahima Diop, né le 1 ^{er} octobre 1987 à Yeumbeul, fils de Moussa et de Ndèye Seynabou Diop.	21-11-06	28-12-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Pikine pour vol.
9	9167-06	Ousmane Sarr, né en 1986 à Guédiawaye, fils de Cheikh et de Seynabou Thioye.	24-11-06	13-12-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Guédiawaye pour vol simple.

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
10	9963-06	Cheikh Serigne Diop, né en 1978 à Pikine, fils de Moussa et de Seynabou Faye.	21-12-06	21-12-06	Condamné à 4 mois ferme par le Tribunal départemental de Dakar pour recel.
11	9964-06	Masseck Guèye, né le 13 février 1959 à Dakar, fils de Malick et de Aïssatou Lô.	21-12-06	3-1-07	Condamné à 4 mois ferme par le Tribunal départemental de Dakar pour recel.
12	9965-06	Ousseynou Sow, né le 12 septembre 1986 à Dakar, fils de X et de Mame Fatou Sow.	21-12-06	3-1-07	Condamné à 4 mois ferme par le Tribunal départemental de Dakar pour vol.
13	364-07	Mamadou Sène, né le 2 janvier 1965 à Chérif Lô, fils de Ibra et de Fatou Guèye	12-1-07	6-2-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour complicité d'escroquerie.
14	661-07	Ibrahima Niang, né le 4 août 1983 à Guédiawaye, fils de Babacar et de Bity Diagne.	23-1-07	1-2-07	Condamné à 3 mois ferme par le Tribunal départemental de Pikine pour vol.
15	691-07	Moustapha Djiba, né le 6 janvier 1977 à Thiès, fils de Soulèye et de Mariétou Konaté.	24-1-07	26-1-07	Condamné à 3 mois ferme par le Tribunal départemental de Dakar pour vagabondage.
16	692-07	Ousseynou Sèye, né en 1978 à Lambaye, fils de Modou et de Khady Ndiaye.	24-1-07	26-1-07	Condamné à 3 mois ferme par le Tribunal départemental de Dakar pour vagabondage.
17	736-07	Blaise Niang Sy Dié Pape Amadou Sy, né le 27 avril 1973 à Dakar, fils de Wagane et de Sign Diouf.	25-1-07	5-2-07	Condamné à 3 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour coups et blessures volontaires.
18	1107-07	Oumar Sow, né le 13-05-1978 à Pikine, fils de Aïssatou et de Mame Fatou Sow.	12-2-07	21-2-07	Condamné à 3 mois ferme par le Tribunal départemental de Dakar pour vol simple.
19	1117-07	Amadou Sow, né le 24 mai 1977 à Pikine, fils de Aïssatou et de Mame Fatou Sow.	12-2-07	19-2-07	Condamné à 3 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour complicité d'escroquerie.
20	1122-07	Mamadou Tamba, né le 15 septembre 1976 à Dakar, fils de Ibra et de Fatou Sow.	21-2-07	21-2-07	Condamné à 4 mois ferme par le Tribunal départemental de Dakar pour tentative de vol simple.
21	1131-07	Abdoul Kader Diop, né le 17-01-1971 à Pikine, fils de Aïssatou et de Mame Fatou Sow.	12-2-07	12-2-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie.
22	1141-07	Thierno Sow, né le 18 mai 1975, fils de Cheikh Sow et de Aïssatou Sow.	23-2-07	13-3-07	Condamné à 2 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour tentative de vol simple.

CAMP PENAL DE LIBERTE VI

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
23	237-04	Boubou Dia, né en 1958 à Koulibaro (Mali), fils de Solo et de Nawo Diallo.	27-8-04	11-7-05	Condamné à 4 ans dont 1 an sursis par la Cour d'Appel de Dakar pour détention et trafic international de chanvre indien.
24	290-04	Souleymane Soumaré, né en 1978 à Pikine, fils de feu Insa et de feu Foula Kidiéra.	30-9-04	11-10-04	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
25	281-04	Ousseynou Sèye, né le 26 juin 1954 à Dakar, fils de Abdoulaye et de Fatou Ndiaye.	5-8-04	18-8-04	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
26	180-04	Nfally Sonko, né le 10 avril 1954 à Tanaf (Sédhiou), fils de Sékou et de Marétou Sonko.	7-6-04	1-7-04	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic d'héroïne.
27	124-06	Gora Ndour, né le 20 mars 1948 à Loucky Séane (Kaolack), fils de Modou Meïssa et de Astou Salla Lô.	7-11-05	9-11-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
28	352-05	Khalifa Ababacar Ngom, né en 1979 à Dakar, fils de Basse et de Gaye Fall.	4-8-05	10-8-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
29	357-05	Ibrahima Ndong Alias Amadou, né en 1977 à Pikine, fils de feu El-Hadji et de Amy Thior.	5-9-05	5-9-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
30	177-06	Mamadou Ndiaye, né le 5 mai 1967 à Dakar, fils de Mamadou et de Mame Marème Diop.	28-9-05	5-10-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de drogues.
31	301-04	Djibril Mbengue, né le 7 août 1964 à Dakar, fils de Dame et de Ndèye Nar Diop.	8-6-04	20-10-05	Condamné à 3 ans ferme par la Cour d'appel de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
32	335-06	Moussa Kâne, né en 1975 à Thiès, fils de Cheikh et de Maguette Ndiaye.	30-12-05	5-1-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol.
33	073-06	Christian Gomis, né en 1982 à Dakar, fils de François fet de Jacqueline Manga.	5-12-05	28-12-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol en réunion.

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
34	407-05	Khadim Guèye, né en 1978 à Dakar, fils de El-Hadji et de Khady Guèye.	3-10-05	7-10-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
35	173-06	Wagane Fall, né en 1972 à Rufisque, fils de feu Bilal et de Seynabou Fall.	12-8-05	18-8-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
36	110-06	Abdoulaye Fall, né en 1977 à Kébémér, fils de Ibrahima et de Salma Fall.	28-10-05	14-11-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
37	172-06	Mamadou Faye, né le 1 ^{er} mars 1954 à Djilor, fils de Samba et de Aïssatou Ndiaye.	12-8-05	18-8-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
38	306-05	Assane Diouf, né le 15 août 1965 à Rufisque, fils de Bouré et de Fatou Sène.	17-6-05	27-6-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
39	243-04	Moustapha Diouf, né en 1982 à Thiès, fils de feu Modou et de Seybata Bèye.	13-8-04	13-9-04	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie et vol multiples.
40	210-06	Khadim Diop, né en 1977 à Pikine, fils de Moussa et de Maty Fall.	23-9-05	27-9-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
41	077-06	Mamadou Thiam, né le 10 octobre 1965 à Dakar, de Mbaye et de Aïda Soumbouadou.	25-11-06	14-7-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
42	277-05	Cheikh Ndiaye, né en 1978 à Dakar, fils de Serigne et de Mbissane Ngom.	6-7-05	13-7-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour tentative de vol.
43	246-05	Luwaly Rahim Touré, né le 12 décembre 1979 à Pikine, de Nourou et de Salimata Tall.	1-6-05	24-5-06	Condamné à 4 ans ferme par la Cour d'Appel de Dakar pour complicité d'escroquerie.
44	292-06	Abdoulaye Koné, né le 7 septembre 1969 à Bamako (Mali) de Adama et de Sokhna Koné.	17-5-06	3-1-07	Condamné à 3 ans ferme par Cour d'Appel de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
45	113-04	Idrissa Sidibé, né le 15 décembre 1974 à Thiès, de Sériba et de Mama Coulibaly.	13-1-04	28-1-04	Condamné à 5 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
46		Modou Binta Ngom, né le 14 avril 1960 à Khelcom Kassé, de Makhoudia et de Fatou Ndao	30-4-01	7-7-06	Condamné à 7 ans ferme par la Cour d'Assise de Dakar pour complicité de vol en réunion.
47	325-03	Ousmane Kandé, né le 19 novembre 1976 à Dalifort, de Amadou et de Rila Dia.	6-2-03	12-12-05	Condamné à 5 ans ferme par la Cour d'Appel de Dakar pour viol collectif.
48	058-05	Ndubsi Nwachubu, né en 1974 à Lagos, de John et de Elisa Nwachubu.	8-11-04	16-11-04	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour association malfaiteurs, détention de drogue.
49	267-05	Pape Bacary Mbaye, né le 25 février 1975 à Dakar, de Mactar et de Aïssatou Mané.	21-7-05	5-7-06	Condamné à 2 ans ferme par la Cour d'Appel de Dakar pour trafic de chanvre indien.
50	138-04	Mory Diagne, né le 26 décembre 1959 à Dakar, de Makhary et de Fatou Ndiaye.	14-3-06		Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
51	226-04	Makha Ndiaye, né le 20 août 1983 à Saint-Louis, de Mamadou et de Altiné Sy.	4-6-03	10-1-05	Condamné à 5 ans ferme par la Cour d'Appel de Dakar pour viol.
52	082-06	Saliou Touré, né en 1983 à Thiaroye, de Abdourahmane et de Kéwé Ndiaye.	19-10-05	29-11-05	Condamné à 4 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol avec violence.
53	002-06	Modou Diop, né le 15 décembre 1967 à Kaolack, de Abdou et de Rokhy Kouta.	30-4-01	7-7-06	Condamné à 6 ans de travaux forcés par la Cour d'Appel de Dakar pour vol de nuit en réunion, port d'arme et usage de véhicule.
54	262-05	Moussa Ndiaye, né en 1949 à Lambaye, de Abibou et de Ouly Gaye.	29-7-05	7-6-06	Condamné à 10 ans ferme par la Cour d'Appel de Dakar pour pédophilie, viol.
55	195-06	Mandione Sall, né le 11 mai 1980 à Yeumbeul, de Libass et de Coumba Sow.	26-9-05	17-12-06	Condamné à 2 ans ferme par la Cour d'Appel de Dakar pour viol.
56	277-04	Louis Ogoatu, né le 13 mars 1962 à Accra, de Ogboatu et de Georges Ogboatu	13-9-04	13-7-05	Condamné à 4 ans ferme par la Cour d'Appel de Dakar pour détention et trafic de drogue
57	027-06	Paul Alain Bissombi, né le 23 janvier 1982 à Douala (Cameroun), de Esse Alphonse et de Ngo Bapoumgue.	15-11-05	13-12-05	Condamné à 3 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour tentative de vol, coups et blessures volontaires et usage de faux.

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
58	032-06	Nliba Biliya Aristo Cyrille, né le 17 février 1985 à Malak (Cameroun), de Mapoumgue Benoit et de Biyaya Pascaline.	15-11-05	13-12-05	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien
59	257-04	Antoine Gomis, né le 14 avril 1978 à Dakar, de Dioussé et de Diminga Gomis.	13-2-04	21-9-04	Condamné à 4 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
60	028-06	Abo Kouabéna Lawson, né en 1976 à Tandan (RCI), de Abo Kouamé et de Adona Tania.	2-3-06	7-2-06	Condamné à 4 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour association de malfaiteurs, détention de drogue.
61	016-05	Mabemba Fall, né en 1986 à Dakar, de Moussa et de Siny Guèye.	29-11-04	27-1-05	Condamné à 4 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol avec violences, association de malfaiteurs.
62	078-04	Mamadou Saliou Diallo, né en 1977 à Pikine, de Oumar et de Ramatoulaye Diallo.	21-02-01	13-4-04	Condamné à 7 ans ferme par le Tribunal correctionnel de Dakar pour complicité de meurtre.
63	373-05	Issa Coly, né le 20 novembre 1983 à Pikine, de Boubacar et de Mame Diarra Diédhiou.	17-6-02	30-9-05	Condamné à 5 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour association de malfaiteurs, meurtre, vol commis la nuit avec usage d'arme.
64	281-05	Mamadou Baldé, né le 8 août 1962 à Kolda, de Samba et de Voba Diao.	13-6-05	27-6-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol avec effraction.
65	090-06	Ibrahima Dia, né le 22 juin 1969 à Téliémélé (Guinée), de Amadou et de Mariama Diallo.	9-11-05	6-12-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol par escalade.
66	239-05	Ibrahima Bâ, né en 1985 à Timby Nadio (Guinée), de Mamadou Saliou et de Aïssatou Bah.	6-5-05	6-6-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol en réunion avec usage de fausses clés.
67	042-02	Moussa Ndiaye, né le 19 octobre 1976 à Dakar, de Arona et de Arête Diop.	18-12-01	14-1-02	Condamné à 10 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour viol
68	107-07 Mac Thiès	Papa Abibou Ndiaye, né le 7 juillet 1979 à Dakar, de Alpha et de Awa Mbengue.		22-12-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal correctionnel de Thiès pour de vol.

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
69	012-04	Samba Dian Diallo, né en 1968 à Timb Médian (Guinée), de feu Amadou Roh et de Aïssatou Bèl Diallo.	14-8-92	14-8-92	Condamné à 15 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Dakar pour assassinat, violences et voies de faits avec préméditation.
70	328-06	Moussa Cissé, né en 1975 à Bassy, de Omar et de Ndèye Aby Kâne.	30-5-06	8-6-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
71	164-06	Papa Momar Talla Sow, né le 5 mars 1979 à Guédiawaye, de Alassane et de Ndèye M. Diaw.	23-12-05	4-1-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
72	10-06	Alia Abdoulaye Wade Camara, né le 25 novembre 1983 à Dakar, de Ousmane et de Awa Bâ.	14-2-00	4-7-06	Condamné à 10 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises Dakar pour association de malfaiteurs, assassinat, vol commis la nuit en réunion avec usage d'arme.
73	214-04	Abraham Blaise Guèye, né le 10 août 1977 à Palo, de Basile et de Cécile Ciss.	25-5-04	31-5-06	Condamné à 10 ans ferme par la Cour d'Appel de Dakar pour viol.
74	183-06	Abdoulaye Sène, 25 ans, né à Gawane, de Déthié et de Astou Yade.	24-10-05	9-11-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
75	06-ass-01	Yakoub Kâne Diaité, né le 8 août 1962 à Dakar, de Chérif Younouss et de Marie Ange Emmanuel.	11-11-99 exécuté le 25-1-01	29-1-01	Condamné à 10 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Dakar pour assassinat et remise partielle de peine.
76	04-ass-01	Ibrahima Khalil Diaité, né le 13 décembre 1970 à Dakar, de Chérif Younouss et de Marie Ange Emmanuel.	19-8-97	29-1-01	Condamné à 10 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Dakar pour assassinat et remise partielle de peine de 2 ans par décret présidentiel n° 1189 présidentiel du 2 novembre 2006.
77	221-06	Aziz Ndiaye, né le 22 janvier 1977 à Dakar, de Thiaba et de Léontine Bakhoun.	20-12-05	2-1-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour tentative de viol.
78	107-02	Issa Bâ, né le 8 août 1971 à Pikine, de Ameth et de Néné Sall.	16-11-01	22-11-01	Condamné à 8 ans ferme pour trafic de chanvre indien.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE HANN

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
79	476-06	Ibrahima Kâ, né en 1989 à Dakar, de Arona et de Mame Ndambao Dione.	24-10-06	27-10-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal E. de Dakar, pour vol en réunion.
80	477-06	Ablaye Gningue, né en 1990 à Dakar, de Ama Ndoeye et de Collé Ndiaye.	24-10-06	27-10-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal E. de Dakar pour vol en réunion, détention d'arme blanche.
MAISON D'ARRET DES FEMMES DE LIBERTE VI					
81	10-05	Neuza Maria Silva Tavares, née le 8 avril 1975 à Praia, de José et de Francisca Silva.	7-1-05	21-1-05	Condamnée à 3 ans ferme par Cour d'Appel de Dakar pour contrebande.
82	820-06	Amadou Yoro Bah, née en 1970 en Guinée, fille de Souleymane et de Khadidiatou Bah.	29-12-06	8-1-07	Condamnée à 3 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour avortement.
83	80-07	Oumou Diawara, née le 7 avril 1959 à Bamako, de Mamadou et de Abasse	8-2-07	19-2-07	Condamnée à 1 an ferme par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie.
84	83-07	Khardiata Thiaw, née le 3 janvier 1952 à Rufisque, de Madiagne et de Fatou Guèye.	9-2-07	7-3-07	Condamnée à 2 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour abus de confiance.
85	102-07	Ndiagna Sylla, née le 16 novembre 1963 à Thiès, de Mbaye et de Aminata Guèye.	21-2-07	7-3-07	Condamnée à 2 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie.
86	15-06	Fouzi A. Ben Islîma, née le 6 avril 1967 au Maroc, de Faradji et de Aïcha Islîma.	10-1-06	21-3-07	Condamnée à 2 ans ferme par la Cour d'Appel de Dakar pour trafic inter de drogue.
MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DES FEMMES DE RUFISQUE					
87	56-06	Fatou Ndiaye, née en 1983 à Guédiawaye, de Ablaye et de Darou Seck.	13-6-06	21-6-06	Condamnée à 1 an ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
88	04-06	Ndèye Diouma Traoré, née le 6 avril 1983, à Dakar, de Kéba et de Ndèye Khoudia.	19-12-05	26-12-05	Condamnée à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
89	161-06	Mawa Diarra, née en 1974 à Boissou, de Daouda et de Makouko Diarra.	14-10-05	18-10-05	Condamnée à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
90	059-06	Birame Mbengue, née en 1956 à Rufisque, de Daouda et de Sokhna Guèye.	14-10-05	18-10-05	Condamnée à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DU CAP MANUEL

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
91	11-07	Tidiane Sow, né le 26 décembre 1969 à Pikine, de Souleymane et de Anta Gaye.	8-11-05	30-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Pikine pour vol.
92	257-06	Moctar Ndiaye, né en 1984 à Pikine, de Ibrahima et de Anta Ndiaye.	19-10-06	26-10-06	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Pikine pour vol simple.
93	021-07	Ibrahima Touré, né en 1962 à Pikine, de Demba et de Coumba Bâ.	8-12-06	19-12-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Ziguinchor + 100.000 francs amende pour escroquerie.
94	04-07	Aliou Ndir, né en 1978 à Abidjan (R.C.I.), de Mbaye et de Ndèye Diop.	7-11-06	13-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol.
95	015-07	Maguèye Guèye, né le 22 janvier 1954 à Pikine, de Daouda et de M. Coumba Baby.	11-12-06	13-12-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Pikine pour vol simple.
96	06-07	Talla Niang, né en 1968 à Ndiang (Louga), de Cheikh et de Fatou Ndiaye Sarr.	30-11-06	14-12-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour coups et blessure volontaires avec préméditation.
97	214-06	Bilal Mame Ngor Diaw, âgé de 18 ans, fils de Jupiter et de Awa Baldé.	5-1-06	26-1-06	Condamné à 18 mois ferme par le Tribunal départemental de Pikine pour vol.
98	012-07	Saliou Dièye, né en 1985 à Guédiawaye, de Ndiaga et de Fa Mbodji.	20-11-06	13-12-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Guédiawaye pour vol simple.
99	08-07	Mory Diop, né en 1981 à Dakar, de Bolé et de Anta Bèye.	20-11-06	27-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour recel.
100	247-06	Ibrahima Magasouba, né le 20 mars 1968 à Tambacounda, de Babacar et de Siraba Diallo.	30-8-06	20-9-06	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Rufisque pour usurpation de titres, vol.
101	017-07	Boubacar Cissokho, né le 20 avril 1983 à Dakar, de Ndiogou et de Ndèye B. Fall.	16-11-06	23-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour coups et blessures volontaires.
102	262-06	Mamadou Ndiaye dit Mathiat, né en 1988, de Arona et de Awa Ndiaye.	4-9-06	20-9-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour tentative de vol.
103	010-07	Khadim Sow, né en 1987 à Dakar, de Samba et de Awa Sow.	10-11-06	13-12-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Pikine pour vol simple.
104	14-07	Abdou Aziz Fall, né le 8 avril 1979 à Dakar, de Mor et de Mbayang Fall.	22-12-06	8-1-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DU PAVILLON SPECIAL

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
105	165-06	Serigne Ndam Sow, né le 11 novembre 1965 à Touba, de Bara et de Amy Guèye.	19-9-05	8-8-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie.
106	150-06	Ousmane Diadama, né le 4 février 1982 à Koular Socé, de Abdoulaye et de Aïssata Siby.	10-05-05	23-05-05	Condamné à 2 ans ferme par la Cour d'Appel de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
107		Modou Ndao, né en 1972 à Kaffrine, de El Hadj Ibrahima et de Nafi Kâ.	6-12-06	14-12-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour escroquerie, faux et usage sur un document administratif.
108	120-06	Mamadou Lamine Baldé, né le 17 janvier 1975 à Yoff, de Amadou et de Mariama Oury Sow.	16-12-04	3-1-05	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour viol.
109	172-06	Djiby faye, né en 1989 à Ngoundiane, de Mbaye et de Aïssatou Ngom.	2-10-06	25-10-06	Condamné à 2 ans dont 3 mois par le Tribunal régional de Dakar
110	200-06	Birame Diouf, né le 7 juillet 1976 à Dakar, de Mamadou et de Ndiouck Ndour.	10-5-06	12-5-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
111	006-07	Moustapha Mbaye, né en 1983 à Tivaouane, de Mayoro et de Daba Ndiaye.	7-11-06	15-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol de bétail.
112	198-06	Bara Diouf, né en 1978 à Guédiawaye, de Magaye et de Coumba Sène.	2-11-06	10-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Dakar pour vol simple
113	196-06	Daouda dit Pape Tine, né en 1984 à Thiès, de Mor et de Fatou Sène.	27-7-05	3-8-05	Condamné à 2 ans ferme pour détention de chanvre indien.
114	004-07	Djibril Diakhaté, né le 31 août 1979 à Dakar, de Moustapha et de Marème Sarr.	30-10-06	20-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol avec violence.
115	187-06	Wagane Faye, né le 28 juin 1962 à Joal, de Maguette et de Bouya Sylla.	06-10-05	14-10-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour détention et trafic de chanvre indien.
116	104-06	Youssou Diokh, né en 1982 à Diamaguène, de Issa et de Amy Ndiaye.	3-9-04	7-9-04	Condamné à 3 ans ferme par Tribunal régional de Dakar pour vol en réunion commis la nuit.

MAISON DE CORRECTION DE SEBIKOTANE

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
117	80-06	Abdoulaye Bâ, né le 15 juin, 1972 à Diourbel, de Ousmane et de Rokhaya Guèye Wade.	13-5-05	13-6-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol avec violences, détention de chanvre indien.
118	68-06	Doro Bâ, né en 1986 à Dakar, de Bouyel et de Binta Mbodji.	13-5-05	23-5-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
119	66-06	Mamadou Sarr, né en 1975 à Keur Massar, de Yérin et de Marème Ndiack.	27-5-05	18-7-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol avec violences.
120	75-06	Mamadou Sy, né en 1980 a Podor, de Ibrahima et de Fatoumata Sy	17-5-05	28-6-05	Condamné à 2 ans ferme pour trafic de chanvre indien.
121	67-06	Babacar Dione, né le 15 avril 1982 à Mbour de Yaygnane Astou Diouf.	30-5-05	8-6-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour attentat à la pudeur.
122	77-06	El hadji Tamsir Diallo, le 15 octobre 1982 à Dakar, de Hamadou et de Khoubatou Baldé	26-5-05	22-6-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
123	76-06	Abdou Badiane, né le 11 janvier 1986 à keur Mbaye Fall, de Modou et de Fatou Guèye.	26-5-05	29-6-05	Condamné à 2 ans ferme par Tribunal régional de Dakar pour attentat à la pudeur avec violences
124	39-06	Mamadou Fanne, né en 1986 à Dakar, de Papa et de Fatou Koné	20-4-05	6-5-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol avec effraction.
125	42-06	Ibrahima Koundono, né le 25 octobre 1960 à Guéckédou (Guinée), de feu Moussa et de Massiré Soumah.	11-5-05	13-5-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour détention et trafic de chanvre indien.
126	82-06	Mouhamadou Niang, né en 1962 à Pikine, de Moussa et de Codou Fall.	9-5-05	18-5-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour trafic de chanvre indien.
127	43-06	Yakhya Diop, né le 28 septembre 1972 à Thiékène 2 (Pout), de Moustapha et de Amy Diouf.	4-8-05	12-8-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour détention et trafic de chanvre indien.
128	44-06	Assane Guèye, né le 28 septembre 1972 à Thiékène 2 (Pout), de Moustapha et de Amy Diouf.	8-8-05	12-8-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal départemental pour détention et trafic de chanvre indien.

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
129	45-06	Ablaye Sy, né le 10 octobre 1983 à Nguinth portugaise Thiès, de Abou et de Soukeyna Guèye	12-9-05	23-9-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol commis la nuit avec usage d'arme.
130	46-06	Ngagne Ngom, né le 7 juillet 1971 à Dakar, de Ibrahima et de Khady Niang.	10-10-05	14-10-05	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour détention et trafic de chanvre indien.
131	60-06	Benzo Dembelé, né le 30 juin 1986 à Bamako, de Million et de Gnana Diarra.	26-7-04	30-7-04	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour trafic international de drogue.
132	95-06	Abdallah Dicko, né en 1971 à Barkawel (RIM), de Mohamed et de Takhadia Dicko.	1-7-05	1-8-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol de nuit en réunion avec usage de véhicule.
133	61-06	Ismaila Guèye, né le 21 avril 1956 à Diourbel, de Samba et de Khadiatou Diop.	2-11-05	18-11-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour détention et trafic de chanvre indien.
134	69-06	Issa Faye, né le 27 juin 1989 à Rufisque, de Abass et de Bineta Bè.	26-7-05	8-8-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
135	99-06	Bounama Konaté, né le 31 mai 1964 à Thiès, de Pape et de Fatou Ndiaye.	24-1-05	28-1-05	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour détention et trafic de chanvre indien.
136	102-06	Mbaye Diop, né en 1961 à Thiès, de Modou et de Fatou Biteye.	25-2-05	4-3-05	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour détention et trafic de chanvre indien.
137	103-06	Abou Sow, né en 1969 à Bayakli, de Amadou et de Maïmouna Sow.	11-3-05	18-10-05	Condamné à 3 ans ferme pour détention et trafic de chanvre indien.
138	104-06	Gorgui Djione, né en 1969 à Koulouk Mbadane, de Mbissane et de Penda Ndour.	11-3-05	18-10-05	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour détention et trafic de chanvre indien.
139	8-10-05	Faye Ndao Thiombane, né le 28 août 1981 à Rufisque, de Doudou et de Amy Seck.	19-4-05	29-4-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour détention et trafic de chanvre indien.
140	107-06	Mbaye Thiame Alia Thiama, né en 1970 à Kaolack, de Samba et de Fatou Diédhion.	11-4-05	18-4-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE ZIGUINCHOR

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
141	105-07	Oumar Sow, né le 16 juillet 1979 à Thilé Boubacar, de Samba et de Fatoumata Sow.	15-2-07	22-2-07	Condamné à 3 mois ferme par le Tribunal départemental de Ziguinchor pour vol simple.
142	162-05	Soukar Maréma, né le 6 avril 1962 à Badina, de Boubacar et de Djiénaba Koréa.	2-4-03	27-7-05	Condamné à 5 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Ziguinchor pour infanticide.
143	504-06	Moustapha Diouf, né le 24 avril 1977 à Lissat (Tivaouane), de Cheikh et de Fatou Gningue.	13-10-06	31-10-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Ziguinchor pour abus de confiance

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION D'OUSSOUYE

144	17-05	Dominique Gomis, né le 13 avril 1974 à Camaracounda, de Ndong et de Thérèse Mendy.	19-5-05	31-5-05	Condamné à 3 mois ferme par le Tribunal régional de Ziguinchor pour tentative de vol avec violences
145	19-05	Mouhamadou Lamine Coly, né en 1960 à Kagnobon, de Ibrahima et de Maïmouna Bodian	12-5-05	24-5-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Ziguinchor pour escroquerie.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE DIOURBEL

146	05-07	Amy Faye, née en 1984 à Diourbel, de Baïdy et de Lémou Kâ.	3-1-07	10-1-07	Condamnée à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour vol au préjudice de l'employeur
147	04-07	Ndiakhaté Diop, né en 1973 à Diourbel, de Latyr et de Aïcha Diallo.	3-1-07	10-1-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour violences et voies de faits
148	031-07	Massaer Dia, né en 1969 à Ndomb (Diourbel), de Mbaye et de Maty Bèye.	8-1-07	25-1-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour coups et blessures volontaires avec ITT 15 jours
149	1029-07	Pape Ndiaye, 18 ans, né à Diourbel, de Modou et de Maty Sène	7-11-06	4-1-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour complicité de vol avec violences.
150	1075-05	Maguette Thiongue, 20 ans née à Touba, de Ibrahima et de Kiné.	13-10-05	20-10-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour vol au préjudice de son employeur.
151	1215-05	Abdoulaye Diaw, né en 1966 à Nioro (Sagata), de Modou et de Maty Guèye.	30-11-05	30-3-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour vol avec effraction.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE MBACKE

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
152	190-06	Oumar Sow, né en 1985 à Dankou, de Djiby et de Arame Gadiaga.	29-6-05	7-7-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour tentative de vol avec violences.
153	279-04	El hadji Alioune Tall dit Ass, né en 1974 à Mbacké, de Gaye et de Aïda Nday.	28-5-04	8-7-04	Condamnée à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour vol commis la nuit avec violences.
154	374-05	Saliou Gaye, né en 1981 à Pikine, de Oumar et de Coumba Sèye.	27-10-06	2-10-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour vol avec effraction
155	378-04	Chérif Ndiaye, dit Nar, né en 1973 à Touba, de Bara et de Fatou Thiam.	14-9-04	23-9-04	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour détention de chanvre indien.
156	387-04	Papa Diouf, né en 1986 à Thilmakha, de Bara et de Magatte Saré.	14-9-04	23-9-04	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour détention et trafic de chanvre indien.
157	398-06	Moussa fall, né le 27 janvier 1985 à Darou Diouf, de Gora et de Sokhna Guèye.	27-10-06	2-10-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Mbacké pour vol
158	404-06	Djiby Sène, né en 1987 à Tambacounda, de Mamadou et de Fatou Pouye.	31-10-06	16-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Mbacké pour vol.
159	425-05	Babacar Fall, né en 1985 à Diourbel, de Pape Amadou et de Thioro Fall.	2-11-05	10-11-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour vol commis la nuit avec escalade.
160	454-06	Pape Ndiaye, né en 1949 à Mbacké, de Mbar et de Coumba Thiam.	27-10-06	23-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour abus de confiance.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE BAMBEY

161		Amadou Thiam dit Koth, né en 1978 à Diourbel, de El Hadji Mafari et de Binta Thiam.	16-3-03	30-6-03	Condamné à 5 ans ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour vol en réunion la nuit avec escalade et effraction.
162		Diaw Ndiaye, 29 ans né à Bambey, de Waly et de Mbène Fall.	14-10-04	9-11-07	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour vol de nuit, association de malfaiteurs.

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
163		Serigne Modou dit Ablaye Thiam né en 1951 à Ngaye, de Modou et de Dior Thiam.	6-7-05	14-7-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour vol avec effraction.
164		Arona Sow, né en 1975 à Rufisque, de Ousmane et de Fatou Sow.	6-9-05	8-12-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour vol dans un moyen de transport.
MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE SAINT-LOUIS					
165	09-04	Yacine Ngom, née en 1984 à Bary Diam, de Ibra et de Yacine Diop.	5-1-04	14-7-06	Condamnée à 5 ans ferme par la Cour d'Assises de Saint-Louis pour infanticide.
166	460-06	Babacar Kâne, né le 10 octobre 1972 à Guet-Ndar, de Amidou et de Khady Gaye.	7-11-06	23-11-06	Condamné à 1 an dont 6 mois ferme par le Tribunal régional de Saint- Louis pour menace de mort.
167	451-06	Ibrahima Ndiaye, né le 4 mars 1984 à Saint-Louis, de feu Moussa et de Fatou Bâ.	30-10-06	29-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Saint-Louis pour vol simple.
168	408-06	Abou Sow, né le 18 mai 1967 à Diogop Peulh, de Younouss et de Fatima Kâ.	6-8-02	21-7-05	Condamné à 5 ans ferme par Cours d'Assises de Saint-Louis pour meurtre.
169	582-06	Peter Youssouph, né en 1975 à Lagos, de Youssouph et de Mery Youssouph.	27-12-06	10-1-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Saint-Louis pour faux et usage de faux.
170	527-06	Mamadou Diallo, dit Pitim, né en 1971 à Saint-Louis, de Djibril et de Oumar Diallo.	11-12-06	20-12-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Saint-Louis pour vol simple.
171	077-07	Mame Dan Khary Lô Diop, né en 1989 à Niakhène de Moustapha et de Ndioba Diop	29-1-07	7-2-07	Condamné à 4 mois ferme par le Tribunal départemental de Saint-Louis pour vol simple.
172	462-06	Ameth Wagne, né le 2 mars 1983 à Saint-Louis, de Boubou et de Déguène Dioum.	7-11-05	29-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Saint-Louis pour vol simple.
173	054-07	Mohamadou Hady Camara, né en 1982 à Kolda, de Abdoulaye et de Oumou Sidibé.	22-1-07	21-2-07	Condamné à 4 mois ferme par le Tribunal départemental de Saint-Louis pour vol simple.
174	459-06	Ibrahima Touré, né le 2 septembre 1970 à Saint-Louis, de Mamour et de Fatou Seck.	3-11-06	23-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Saint-Louis pour abus de confiance.
175	584-06	Serigne Guèye, né en 1985 à Santhiou Kébémér, de Abdou et de feu Diéré Diop.	29-12-06	15-2-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Saint-Louis pour coups et blessures volontaires avec ITF de 22 jours.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE DAGANA

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
176	180-06	Babacar Cissé né en 1985 à Ross Béthio, de Amadou Abdoulaye et de Tabara Fall.	3-11-06	21-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Dagana pour tentative de vol.
177	25-07	Abdoulaye Sow, né en 1987 né à Tatqui, de Oumar et de Rokhy Diallo.	5-10-06	9-11-06	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Saint-Louis et 100.000 francs amende pour coups et blessures volontaires.
178	128-06	Thiéyacine Ndiaye, né en 1987 à Saint-Louis, de Leyti et de Lassana Fall.	8-6-06	24-8-06	Condamnée à 1 an ferme par le Tribunal régional de Saint-Louis pour tentative de vol avec violences.
179	98-06	Barahim Fall, né le 23 mars 1950, de Badinké et de Seyni Sy.	13-6-06	27-6-06	Condamnée à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Dagana
180	36-07	Abdoulaye Barry, né en 1971 à Boffa, (Guinée), de Lamarana et de Dieynaba Diallo.	18-1-07	1-2-07	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Saint-Louis pour coups et blessures volontaires
181	136-06	Abou dit Hameth Ndiaye, né en 1972 à Guédé, de Alioune et de Djiguel Sow.	9-9-05	17-11-05	Condamné à 2 ans ferme et 50.000 francs amende par le Tribunal régional de Saint-Louis pour vol de numéraires.
182	25-05	Ousmane Mayel Kâ, né en 1967 à Sowogne Peulh, de Samba et de Mayel Kâ.	17-10-05	28-12-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Saint-Louis pour vol simple.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE PODOR

183	048-05	Atoumane Fall, né en 1970 à Saint-Louis, de Djiby et de Ngissaly Mbaye.	7-6-05	28-6-05	Condamné à 3 ans dont 2 ans ferme par le Tribunal départemental de Podor.
184	69-06	Seydou Sy, né en 1980 à Saint-Louis, de Moussa et de Bintou Dansokho.	5-7-05	7-7-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Saint-Louis pour vol en réunion la nuit.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE MATAM

185	80-05	Mamadou Kébé, né en 1983 à Bokidiawé, de Aliou et de Penda Gadiaga.	31-5-05		Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Matam pour vol de nuit.
186	250-06	Aly keita, né le 25 juin 1985 à Kéranane, de Balla et de Téning Keira.	10-5-06		Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Matam pour tentative d'escroquerie.
187	119-06	Baba Fall, né le 22 avril à Thiès, de Pape et de Bintou Gassama.	4-7-06		Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Matam pour vol simple.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE TAMBACOUNDA

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
188	336-06	Mamadou Lamine Signaté, né le 24 avril 1964 à Tambacounda, de feu Ansoumana et de Oumou Sidibé.	29-6-06	26-7-06	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Tambacounda pour menace de mort, injures publiques.
189	639-06	Ndioba Bâ, 23 ans, à Darou Salam, de Mody, et de Diary Bâ.	28-12-06	7-2-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Tambacounda pour coups et blessures volontaires, ITT 21 jours.
190	331-05	Chérif Bâ, né en 1970 à Tivaouane de feu Souleymane et de Coumba Bâ.	24-6-05	30-6-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Tambacounda pour vol de nuit.
191	677-06	Yoro Bâ, 55 ans, né à Sinthiou Thiékhatié, de Nango et de Aldiouma Bâ.	7-12-06	30-1-07	Condamné à 6 mois ferme le Tribunal régional de Tambacounda pour escroquerie.
192	617-06	Mamadou Konté, né en 1978 à Tambacounda, de Karamoko et de Dianké Konté.	12-12-06	18-1-07	Condamnée à 6 mois ferme le Tribunal régional de Tambacounda pour vol.
193	616-05	Mamadou Lamine Boiro, né en 1968 à Kounkané, de Demba et de Mariame Diao.	14-12-05	6-9-06	Condamnée à 2 ans ferme le Tribunal régional de Tambacounda pour escroquerie, menace verbale de mort, outrage.
194	618-06	Bata Camara, né en 1987 à Tambacounda, de Ousmane et de Dianké Sidibé.	12-12-06	18-1-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Tambacounda, pour recel.
195	548-06	Aliou Camara, né en 1954 à Tambacounda, de Sara et de Sira Badiara.	27-10-06	23-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Tambacounda, pour vol et mauvais traitement des animaux.
196	371-06	Ibrahima Diallo, 21 ans né à Koungheul, de Oumar Fassini et de Aïssatou Diallo.	21-7-06	3-8-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Tambacounda, pour vol simple.
197	450-05	Hamadou Coulibaly, né le 5 février 1982, de feu Oumar et de Maïmouna Camara.	29-8-05	9-11-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Tambacounda pour viol sur mineure de 13 ans.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE BAKEL

198	053-06	Oumar Diallo, né le 18 octobre 1951 à Digahoupomossy, de Mamadou et de Biré Coulibaky	13-9-06	4-10-06	Condamné à 10 mois ferme par le Tribunal départemental de Bakel pour menaces et voies de faits, injures non publiques.
-----	--------	---	---------	---------	--

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KAOLACK

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
199	946-05	Woury Diao, 20 ans né à Ndoffane, de Mamadou et de Amy Sow.	8-11-05	28-7-06	Condamné à 2 ans ferme par le T.E. pour infanticide.
200	980-05	Dicynaba Laye, née en 1984 à Koumpentoum, de Timintu et de Tombou Camara.	4-2-03	17-12-05	Condamnée à 5 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Kaolack pour infanticide.
201	126-06	Cheikh Sarr, né le 7 octobre 1959 à Kaolack, de feu Madiop et de Amy Guèye.	17-10-05	24-10-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour coups mortels.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE NIOIRO DU RIP

202	65-06	Modou Diouf, né le 31 juin 1970 à Diourbel, de Ngayane et de fatou Sène.	13-10-06	7-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Nioro pour vol simple.
203	59-06 1973 à Kaolack	Moussa Diouf, né le 5 septembre 1973 à Kaolack, de Meisa et de Maimouna Simel.	21-8-06	17-10-06	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Nioro pour vol simple.
204	43-05	Bouba Seydi, né le 20 février 1970 à Dialambéré, de Samba et de Toumbou Sow.	24-6-05	13-7-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal départemental de Nioro pour vol de nuit.
205	46-06	Adama Diop, né en 1973 à Kaolack, de Bathie et de Ballé Sène.	1-7-05	27-7-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Kaolack pour vol en réunion commis la nuit.
206	487-05	Ablaye Fall, né en 1975 à Youba Mbella, de feu Demba et de feu Fatou Seck.	11-7-05	27-7-05	Condamné à 2 ans + 5 ans interdiction de séjour dans toutes les capitales régionales sauf Kaolack, par le Tribunal départemental de Nioro pour vol de nuit.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KAFFRINE

207	45-06	Oumar Bâ, 21 ans né à With-With, de Samba et de Marième Sow.	27-5-05	29-6-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal départemental de Kaffrine pour vol simple.
208	22-06	Bassirou Diouf, né en 1967 à Thikala, de Serigne et de Fatou Faye.	30-5-05	22-11-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour complicité de viol.
209	90-04	Gallo Bâ, né en 1979 à six kilos n° II, de Diallo et de Thiédo Bâ.	1-6-04	7-7-04	Condamné à 3 ans ferme le Tribunal régional de Kaolack pour vol en réunion
210	75-05	Aly Diop, né en 1983 à Tambacounda, de Yaya et de Dya Sow.	11-7-05	13-7-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal départemental de Kaffrine pour vol simple.

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
211	45-06	Serigne Mor Cissé, né le 12 novembre 1982 à Keur Mbouki, de Mouhamed et de Mné Diouf	16-8-05	7-9-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Kaolack pour détention et trafic de chanvre indien.
212	104-05	Souleymane Barry, né en 1966 à Matam, de feu Abdou et de Fatoumata Diallo.	13-9-05	12-10-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal départemental de Kaffrine pour vol simple
213	117-05	Amadou sow, né en 1981 à Sakagne, de Laity et de Thiadji Bâ.	11-11-05	16-11-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal départemental de Kaffrine pour tentative de vol simple.
214	51-06	Mbaye Kâ, né en 1980 à Kouyandé, de Mody et de Ndya Kâ.	2-5-05	4-5-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal départemental de Kaffrine pour de vol simple.
CAMP PENAL DE KOUTAL					
215	69-06	Chérif Seck, né le 27 septembre 1980 à Dakar, de Dame et de Maty Fall.	13-5-05	31-5-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour abus de confiance, vol avec violences
216	23-06	Boubacar Bâ, né en 1982 à Dakar, de Aliou. et de Mariama Bâ.	6-9-05	5-10-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol de nuit en réunion.
217	28-06	Abdou Diompassy, né en 1981 à Dakar, de Sileymane et de Marie Biaye.	14-7-05	27-7-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour violences, voies de faits, menace de mort à ascendants
218	27-06	Moussa Cissokho, né en 1980 à Dakar, de Samba et de Mariama Sakhaliba.	30-9-05	4-10-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour menace de mort coups et blessures volontaires.
219	032-04	Loula Sow Alias Boucar, né en 1972 à Diourbel, de Diouma et de Coumba Kâ.	9-10-05	18-12-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour vol commis la nuit avec escalade.
220	029-06	Omar Dramé, né le 17 avril 1979 à Dakar, de El hadji Momath et de Anthié Touré.	19-7-05	9-8-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour viol, vol avec violences.
221	107-05	Lamine Diop, né en 1970 à Guinguiné, de Mayacine et de Arame Gatane.	25-7-05	25-10-06	Condamné à 2 ans ferme par la Cour d'Appel de Kaolack pour détention et trafic de chanvre indien.

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
222	102-04	Thierno Diagne, né en 1977 à Diourbel, de Cheikh et de Mame Diarra Ndiaye.	10-8-01	27-8-04	Condamné à 7 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol avec violences.
223	099-06	Amadou Diop, né en 1986 à Thiès, de Moussa et de Rama Diaw.	29-11-04	27-1-05	Condamné à 4 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol avec violences, association de malfaiteurs.
224	043-03	Ousseynou Sarr, né le 5 mars 1985 à Kaolack, de Abdoulaye et de Seynabou Dieng.	16-1-03	31-1-03	Condamné à 5 ans ferme par le T.E. pour viol collectif.
225	081-05	Gorgui Kâ, né en 1971 à Sagatta Diolof, de Diolel, et de Diarra Bâ.	2-3-05	20-4-05	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Kaolack pour coups et blessures volontaires
226	058-06	Ibrahima Niang, né en 1984 à Kaffrine, de Mamadou et de Fatou Thiam.	3-9-04	7-9-04	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour vol de nuit en réunion.
227	119-04	Matar Lam, né le 19 mai 1950 à Thiaroye Gare, de Ndiaga et de Awa Diagne.	24-10-02	15-11-02	Condamné à 5 ans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour détention et trafic de chanvre indien.
228	080-99	Salif Diané, né en 1954 à Oulédiabé, de Mélala et de Tiga Dia.	4-1-99	19-5-99	Condamné à 10 ans ferme par le Tribunal départemental de Diourbel pour détention et trafic de chanvre indien.
229	105-05	Assane Samb, né en 1981 à Dakar, de Assane et de Soda Wade.	23-3-05	6-11-05	Condamné à 30 mois ferme par le Tribunal départemental de Diourbel pour vol de nuit.
230	06-06	Ibrahima Doumbia, né le 17 novembre 1977 à Tamba, de Malamine et de Fatoumata Diallo.	22-12-05	25-1-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Tamba pour détention illégale d'arme, menaces.
MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE THIES					
231	1241-05	Cheikh Abdou Khadre Diéylanie Cissé, né le 20 janvier 1963 à Kaolack, de feu Sidy et de Khady Cissé.	16-8-05	26-8-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol.
232	127-07	Malick Mbaye, né le 13 juillet 1974 à Thiès, de Modou et de Awa Samb.	29-1-07	2-2-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Thiès pour injures, menaces de mort.
233	065-04	Nygo Boiro, né en 1968 à Laminadio, de Demba et de Oumba Ba.	24-1-04	7-1-05	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol en réunion.

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
234	613-05	Vieux Toumani Diédhiou, né le 21 mars 1981 à Bignona, de Samssidine et de André Badji.	21-4-05	13-5-05	Condamné à 2 ans de ferme par le Tribunal régional de Thiès pour détention et usage de chanvre indien.
235	678-05	Bineta Diatta, née le 5 juin 1979 à Hilol, de Tombon et de Duamé Diatta.	3-5-05	6-5-05	Condamnée à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès trafic de chanvre indien.
236	1498-04	Moustapha Diagne, né le 7 janvier 1975 à Thiès, de Mbaye et de Maïmouna. Diop.	23-11-04	10-12-04	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol avec violences en réunion
237	1143-02	Mbar Mbaye né le 6 décembre 1959 à Thiès, de Aly et de Yabé Diop.	15-10-02	21-3-05	Condamné à 5 ans par la Cour d'Appel pour attentat à la pudeur.
238	1987-06	Seydou Diagne, né le 27 avril 1973 à Thiès, de Samba et de Anta Ndiaye.	24-11-06	8-12-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Thiès pour menaces de mort et injures publiques.
239	2193-06	Youssou Diop, né en 1975 à Kayar, de Sidy et de Fatou Gaye.	29-12-06	26-1-07	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol en réunion.
240	2008-05	Babacar Lamp Fall Faye, né le 6 octobre 1969 à Dioungane, de Ibrahima et de Peinda Diouf.	29-8-02	20-7-05	Condamné à 8 ans par la Cour d'Appel de Ziguinchor, pour association de malfaiteurs, vol commis la nuit en réunion, port d'arme et complicité de trafic de chanvre indien.
241	114-05	Yankhoba Bâ, né le 31 décembre 1965 à Touba Peycouk, de Samba et de Fatou Ndiaye.	22-7-05	27-4-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour abus de confiance.
MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE MBOUR					
242	177-08	Pascal Sambou, né en 1957 à Bignona, de Ismaïla et de Niadène Diabang.	24-10-02	15-11-02	Condamné à Sans ferme par le Tribunal régional de Dakar pour usage de chanvre indien
243	400-06	Waly Ndour, né en 1949 à Ngohe Ndoffanger, de Sitor et de Angel Diagne	24-10-06	26-10-06	Condamnée à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Mbour pour vol simple
244	019-06	Babacar Ndiaye, né en 1957 à Kaolack, de Mbaye Sophie et de Niang Sam.	21-10-05	11-11-05	Condamnée à 1 an ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol de nuit avec escalade

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
245	3408-06	Moustapha Mbow, né en 1975 à Diourbel, de Amdy et de Aïcha Ndiaye.	30-8-06	30-8-06	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Mbour pour vol commis la nuit.
246	056-06	Demba Ndiaye, né en 1982 à Mbour, de Gora et de Amy Diop.	21-10-05	28-10-05	Condamnée à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol en réunion.
247	058-06	Malick Kâne, né en 1978 à Balanbougou (Mbour), de Moustapha et de Khady Sène.	25-11-05	02-12-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour usage de chanvre indien.
248	260-05	Hamady Gadiaga, né en 1985 à Mbour, de Samba et de Sophie Gadiaga.	24-6-05	7-7-05	Condamné à 3 ans dont 2 ans ferme par le Tribunal départemental de Mbour.
249	026-06	Mamadou Faye, né en 1977 à Popenguine, de Abdoulaye et de Astou Faye.	7-11-05	18-11-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol commis la nuit en réunion
250	197-06	Amadou Fofana, né le 5 juillet 1968 à Bissassou Soulassou, (Casamance), de Balla Moussa et de Fofana Madia.	24-12-04	7-1-05	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol en réunion.
251	301-06	Mouhameth Sakho Dieng, né le 29 mars 1982 à Keur Séga, de Ibrahima et de Seynabou Camara.	8-6-06	30-6-06	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Thiès pour tentative de vol en réunion commis la nuit.
252	202-06	Lamine Dramé, né en 1981 à Marsassoum, de Kéba et de Maïmouna Touré.	7-3-06	17-3-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour détention et usage de chanvre indien.
253	459-06	Boubacar Diop, né en 1986 à Thiès, de Maliek et de Fatoumata Diop.	2-11-06	8-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol avec escalade.
254	054-06	Ibrahima Dabo, né le 2 février 1978 à Mbour, de Kéba et de Stève Guéye.	31-10-05	11-11-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour détention et trafic de chanvre indien.
255	438-05	Abou Dème, né en 1983 à Mbour, de Mbaye et de Nogaye Ngom.	21-10-05	28-10-05	Condamnée à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol en réunion.
256	025-06	Pape Diagne, né en 1986 à Popenguine, de Kheïkhoun et de Rama Faye.	7-11-05	18-11-05	Condamnée à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol en réunion.

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
257	371-05	Pascal Diouf, né en 1949 à Ndiandane, de Ndiame et de Mossane Dione.	6-12-04	26-7-05	Condamné à 3 ans de ferme par le Tribunal régional de Thiès pour coups mortels.
258	049-06	Yamar Coulibaly, né le 26 janvier 1975 à Thiès, de Moussa et de Bany Guèye.	30-9-05	5-10-05	Condamnée à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol.
259	192-06	Djiby Bèye, né le 9 mars 1970 à Thiès, de Assane et de Awa Guèye.	7-10-05	14-10-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol de portable.
260	454-06	Mamadou Bah, né en 1961 à Koupentoum, de Ibrahima et de Mariama Bah.	20-10-06	17-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal régional de Thiès pour escroquerie, vente illégale de terrain.
261	024-06	Babacar Boiro, né le 26 novembre 1980 à Kolda, de Mamadou et de Aminata Baldé.	22-11-05	25-11-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol de nuit avec effraction.
262	397-05	Mamadou Bâ Alias Sadibou Bâ, né en 1983 à Nguékhokh, de Mbaye et de Indé Bâ.	27-5-05	10-6-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol de nuit en réunion.
263	378-05	Aliou Bâ, né en 1983 à Thiolye, de Samba et de Fatou Bâ.	17-6-05	24-6-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Thiès pour vol commis la nuit en réunion.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE TIVAOUANI

264	151-06	Ndiaga Niang, né en 1968 à Keur Ibra Fall, de Alassane et de Fatim Thiam.	7-6-06	15-6-06	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Thiès pour recel.
-----	--------	---	--------	---------	--

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE LOUGA

265	439-05	Amadou Dia, 20 ans né à Léwé, Arrondissement de Keur Momar Sarr.	20-10-05	9-11-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Louga pour vol en réunion.
266	288-06	Amadou Alias Oumar Sow, né en 1980 à Foundara, de Hamel Djiby et de Aldiouma Sow.	16-5-05	8-9-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal départemental de Linguère pour vol en réunion.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE LINGUERE

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
267	77-06	Demba Bâ, né en 1980 à Wendou Sène, de Demba Omar et de Niaba Amadou Bâ.	7-7-06	20-7-06	Condamné à 1 an de ferme par le Tribunal départemental de Linguère pour recel.
268	065-06	Issa Bâ, né en 1965 à Boula Mady, de Pathé et de Penda Bâ.	29-8-05	12-10-05	Condamnée à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Louga pour complicité de charlatan escroquerie.
269	090-06	Cheikh Kâ, né en 1979 à Dalla, de Demba et de Bassire Kâ	8-8-06	7-9-06	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal départemental de Linguère pour vol.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE FATICK

270	022-05	Boubacar Sow, né en 1975 à Mbodiène, de Aliou et de Aina Bâ.	24-5-05	27-9-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Fatick pour vol en réunion la nuit, usage de locomotion.
271	408-05	Mass Ndiaye, né en 1960 à Youba Kharifa, de Serigne Moussa et de Sokhna Faty Diop.	26-4-05	28-4-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Diourbel pour détention et trafic de chanvre indien.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE VELINGARA

272	137-06	Mamadou Salif Diallo, né en 1959 à Télémé, de Thierno Amadou et de Mariama Ciré Baldé.	28-6-06	19-7-06	Condamné à 1 an ferme par le Tribunal régional de Kolda pour recel de bien provenant de vol.
-----	--------	--	---------	---------	--

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KOLDA

273	020-05	Mamadou Malaï Diallo, né en 1964 à Nioro, de Amadou et de Aïssatou.	12-1-05	13-8-04	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Kolda pour abus de confiance.
274	378-06	Cheikh Wandiaga, 19 ans, né à Bissau, de feu Moustapha et de Fatimata Barry.	31-10-06	9-11-06	Condamné à 6 mois ferme par le Tribunal départemental de Kolda, pour vol simple.
275	334-05	Ousseynou Diop, né en 1982 à Kolda, de feus Adama et de Mama Cissokho.	8-11-05	10-11-05	Condamné à 2 ans dont 3 mois sursis par le Tribunal départemental de Kolda, pour vol.

MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE SEDHIOU

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
276	16-04	Aliou Diène, né le 10 octobre 1977 à Kampila, de Landing et de Kakène Bodian.	1-12-03	24-12-03	Condamné à 5 ans ferme par le Tribunal régional de Kolda pour détention et trafic de chanvre indien.
277	82-04	Banana Diatta, né le 8 juin 1945 à Kampila, de feu Yamadou et de feu Gnima Mané.	22-10-04	3-11-04	Condamnée à 3 ans ferme par le Tribunal régional de Kolda pour détention illicite aux fins de trafic de chanvre indien.
278	20-06	Pape Vieux Sané, né le 17 mars 1985 à Marssassoum, de Mamdou et de Gnima Gassama.	28-11-05	7-12-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Kolda pour trafic illicite de stupéfiant.
279	81-04	Sana Diémé, né à Kampila, de feu Lang et de feu Bana Coly.	22-10-04	3-11-04	Condamné à 3 ans ferme par le Tribunal régional Kolda pour culture illicite de chanvre indien.
280	25-06	Mamadou Dia, âgé de 38 ans, né à Boudouck, de Elahdji Alpha et de Malayni Diallo.	27-02-06	22-03-06	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Kolda pour trafic illicite de chanvre indien.
281	26-06	Boubacar Diallo, 12 ans né à Nguèye, de Djiby et de Awa Diop.	25-8-05	21-9-05	Condamné à 2 ans ferme par le Tribunal régional de Kolda pour détention et trafic de chanvre indien.

Art. 2. - Une commutation de peines des travaux forcés à perpétuité aux travaux forcés de 20 ans est accordée aux détenues dont les noms suivent :

CAMP PENAL DE LIBERTE VI

282	004-ass-91	Modou Fall, né le 20 juin 1966 à Pout, fils de feu Yelly et de Binta Fall.	3-9-87	11-06-91	Condamné par la Cour d'Assises de Dakar à perpétuité
283	003-ass-02	Joachim Pathé Faye, né le 3 février 1969 à Ngène Communauté rurale de Pambal, de Aly et de Madeleine Thiaw.	6-5-94	27-11-01	Condamné par la Cour d'Assises de Kaolack pour assassinat, coups et blessures volontaires arrestation illégale séquestration aux travaux forcés à perpétuité.
284	004-ass-02	Urbain Diouf, né en 1956 à Pambal, de Demba et de Coumba Faye.	6-5-94	27-11-01	Condamné par la Cour d'Assises de Kaolack pour assassinat, coups et blessures volontaires arrestation illégale séquestration aux travaux forcés à perpétuité.

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine
285	002-ass-02	Ngagne Faye, né le 2 février 1958 à Pambal, de Bame et de Coumba Thiaw.	6-5-94	27-11-01	Condamné par la Cour d'Assises de Kaolack pour assassinat, coups et blessures volontaires, arrestation illégale, séquestration aux travaux forcés à perpétuité.
286	001-ass-02	Félix Matar Mbaye, né le 12 décembre 1965 à Ngène, de Ndiaga et de Françoise Thiaw.	6-5-94	27-11-01	Condamné par la Cour d'Assises de Kaolack pour assassinat, coups et blessures volontaires, arrestation illégale, séquestration aux travaux forcés à perpétuité.
287	007-ass-02	Antoine Mané, né en 1977 à Tambacounda, de Robert et de Gabrielle Mané.	9-11-01	27-11-01	Condamné par la Cour d'Assises de Kaolack pour assassinat, coups et blessures volontaires, arrestation illégale, séquestration aux travaux forcés à perpétuité.
288	005-ass-02	Mansour Gningue, né en 1973 à Pambal de Moctar et de Guny Faye.	6-5-94	27-11-01	Condamné par la Cour d'Assises de Kaolack pour assassinat, coups et blessures volontaires, arrestation illégale, séquestration aux travaux forcés à perpétuité.

Art. 3. - Une remise partielle de peine est accordée aux détenus dont les noms suivent :

CAMP PENAL DE LIBERTE VI

289	04-ass-04	Abdourahmane Basse, né en 1962 à Islam (Mauritanie), de Bocar et de Tacko Dia.	23-9-98	15-1-04	20 ans par la Cour d'Assises de Dakar, pour association de malfaiteurs, vol en réunion avec usage d'arme coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort.	3 ans de remise partielle
290	029-05	Mamadou Traoré, né le 21 octobre 1973 à Pikine, de Diarra et de Maïmouna Cissokho.	4-5-99	26-4-05	10 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Dakar, pour vol commis en réunion avec usage d'arme et violences ayant entraîné la mort.	2 ans de remise partielle
291	017-04	Ndiassé Sall, né le 17 janvier 1974 à Ndiokhop, de El Hadji Mor et de Anna Gueye.	19-7-00	29-9-03	10 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Dakar, pour meurtre.	2 ans de remise partielle

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine	
292	08-ass-01	Alioune Sakhéwar Sow, né le 10 novembre 1971 à Dakar, de Muette et de Awa Sow.	11-11-99 exécuté le 25-1-01	29-1-01	15 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Dakar, pour assassinat remise partielle de peine de 2 ans par décret présidentiel n° 1189 PR du 2 novembre 2006.	5 ans de remise partielle
293	07-ass-01	Amadou Karim Diaité, né à Pékin (Chine), de Chérif Younouss et de Marie Ange Emmanuel	25-1-01	29-1-01	15 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Dakar, pour assassinat remise partielle de peine de 2 ans par décret présidentiel n° 1189 PR du 2 novembre 2006.	5 ans de remise partielle
294	13-ass-01	Nouha Badji, né en 1953 à Balingore, fils de Souleymane et de Salimata Sané.	6-10-97	22-7-99	15 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Ziguinchor pour assassinat et vol en réunion.	3 ans de remise partielle
295	41-ass-05	Hamath Bâ dit Bathiel, né le 1er janvier 1970 à Niabanté, fils de Dienné et de Aminata Bâ.	17-7-00	20-7-05	10 ans de travaux forcés pour meurtre.	3 ans de remise partielle
296	035-ass-05	Bassirou Bâ dit Samba Altiné, né le 5 janvier 1948 à Niassanté fils de Sambourou et de Koumal Bâ.	14-7-05	20-7-05	10 ans de travaux forcés pour meurtre.	3 ans de remise partielle
297	011-ass-02	Diouldé Camara, né en 1968 à Togué-Fogolemby	18-11-96	7-12-01	20 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Kaolack pour assassinat.	5 ans de remise partielle
298	01-ass-00	Gora Ngom, né en 1974 à Dakar, fils de Manou et de Marème Mbengue.	9-5-96	19-1-00	15 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Dakar, pour assassinat.	3 ans de remise partielle
299	14-ass-02	Cherif Sané, né le 2 février 1940 à Balinghore, fils de Famara et de Diénaba Sané.	6-10-97	22-7-99	15 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Ziguinchor, pour assassinat et vol en réunion.	5 ans de remise partielle
MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KAFFRINE						
300	109-04	Moussa Top, né en 1963 à Keur Mandoumbé, de Thierno et de Fatou Diop.	2-6-99	12-1-04	10 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Kaolack, pour meurtre.	2 ans de remise partielle

N° d'ordre	N° d'écrou	Prénoms et nom Date et lieu de naissance, filiation	Date de M.D.	Date de jugement	Nature de la peine	
CAMP PENAL DE KOUTAL						
301	86-99	Masse Tall, né en 1976 à Saint-Louis, de Abdou et de Guèye.	19-5-99	27-5-99	10 ans de travaux forcés par le Tribunal régional de Diourbel pour viol sur mineure de moins de 13 ans.	1 an de remise partielle
MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE KAOLACK						
302	722-99	Sangoné Kâ Alias-Laba, né en 1978 à Wéloumbel, de Albory et de Bamby Kâ.	3-9-99	25-4-05	10 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Kaolack pour meurtre.	2 ans de remise partielle
303	973-05	Nguiya Bâ, né en 1978 à Saré Bou, de Niako et de Hawa Dème.	8-6-01	9-12-05	8 ans de travaux forcés par la Cour d'Assises de Kaolack pour meurtre.	1 an de remise partielle
MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION DE LOUGA						
304	402-06	Modou Sock, né le 25 janvier 1970 à Ndoiyène Arr. de Darou Mousty, des feus Aly et Diarra Sock.	28-9-06	25-10-06	2 ans de travaux forcés par le Tribunal régional de Louga pour coups et blessures volontaires (ITT) 30 jours.	1 an de remise partielle

Art. 4. - Le Garde des Sceaux, Ministre d'Etat, Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 12 avril 2007.

Abdoulaye WADE.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

ARRETE MINISTERIEL n° 9937 MEF-DGD-DSID
*modifiant l'arrêté n° 1102 MEFP-DTCP-RGT du 25
février 1997 portant création, organisation et
fonctionnement du Comité de Gestion des fonds
issus de la prestation informatique douanière et de
la rémunération des services spécifiques
rendus par le système GAINDE et fixant le régime
financier et comptable des opérations y afférentes.*

Article premier. - Les articles n°s 1, 2, 12 17 alinéa
2, 18 alinéa 2, 22 et 23 de l'arrêté n° 1102-MEFP-
DTCP-RGT du 25 février 1997 portant création,
organisation et fonctionnement du Comité de Gestion
des fonds issus de la prestation informatique douanière
et de la rémunération des services spécifiques rendus
par le système GAINDE et fixant le régime financier
et comptable des opérations y afférentes, sont modifiés
comme suit :

Article 1.- (nouveau) :

Membres :

- un représentant du Ministère chargé des Finances ;
- un représentant de la Direction générale des
Douanes ;
- un représentant du SATS (Syndicat des auxiliaires
du transport du Sénégal) ;
- un représentant de l'USETTA (Union sénégalaise
des entreprises de transit et de transport agréés) ;
- un représentant du SAMCOS (Syndicat des agents
maritimes et des consignataires du Sénégal) ;
- un représentant du SEMPOS (Syndicat des
entreprises de manutention des ports du Sénégal) ;
- un représentant du GPP (Groupement des
professionnels du pétrole).

Tout autre syndicat de consignataires, commission-
naires en douane agréés, manutentionnaires, officielle-
ment reconnu a droit à un représentant au sein du
Comité.

Le Trésorier adjoint, le Secrétaire adjoint ainsi que
le Coordonnateur technique adjoint sont choisis parmi
les représentants des syndicats professionnels.

Les commissaires aux comptes sont choisis par appel
d'offres.

Article 2. - (nouveau)

Les membres du Comité de gestion non désignés es
qualité sont nommés :

- pour l'administration par les chefs des administra-
tions citées à l'article 1 ci-dessus ;
- pour le secteur privé, par les syndicats profession-
nels repris ci-dessus ;

- pour le Ministre chargé des Finances, par le
Ministre.

Article 1.2 - (nouveau)

Le Secrétaire du Comité dresse les procès verbaux
des réunions qui sont signés du Président et du
Secrétaire.

Les décisions du Comité font l'objet de délibérations.

Ces délibérations sont annexées aux comptes rendus
établis après chaque réunion et signées par le Président
du Comité et un membre.

Article 17, alinéa 2 - (nouveau)

Il ne peut être voté que si les recettes prévisionnelles
sont au moins égales aux dépenses prévisionnelles.

Article 18, alinéa 2 - (nouveau)

Les chefs de bureaux de douane et le Directeur des
Systèmes informatiques douaniers sont tenus de délivrer
reçu pour toute somme encaissée.

Article 21. - (nouveau)

L'engagement consiste à créer ou constater une
obligation dont résultera une dépense à la charge du
Comité.

Il est matérialisé par un bon de commande, un contrat
ou un marché signé par le Président du Comité,
ordonnateur des dépenses. Ces bons, contrats et
marchés doivent satisfaire aux conditions générales de
validité des actes de cette nature conformément aux
dispositions du Code des marchés publics. Ils doivent
comporter notamment la description détaillée et précise
des fournitures, travaux ou prestations demandés.

Les contrats et marchés doivent, en particulier, être
soumis à la formalité de l'enregistrement et du timbre.

Article 22. - (nouveau)

Les dossiers de règlements sont constitués :

- du bon de commande, du contrat ou du marché ;
- de l'original de la facture en trois (3) exemplaires
certifiée et liquidée par le secrétaire du Comité,
administrateur et après avis conforme du Coordonnateur
technique et avis de réception du service destinataire
pour les travaux, fournitures ou prestations ;
- du procès verbal de réception (pour les fournitures
d'un montant supérieur ou égal à 1.000.000 de francs
signé par tous les membres de la commission de
reception comprenant au moins trois (3) membres dont
doivent faire partie obligatoirement le Secrétaire du
Comité, le Coordonnateur technique et un membre du
Comité représentant les syndicats professionnels ;
- de l'ordre de paiement suivant le modèle annexé.

Article 23. - (nouveau)

Le Président ordonne le paiement des dépenses. Cet ordre est matérialisé par l'émission de l'Ordre de paiement ci-devant accompagné des pièces justificatives (facture, procès verbal de réception, etc...), le tout formant le dossier de règlement de la dépense comme indiqué à l'article 22 ci-dessus.

Art. 2. - Le Directeur général des Douanes, le Directeur du Traitement Automatique de l'Information et le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel*.

Art. 3. - Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa date de signature.

ARRETE MINISTERIEL n° 10017 MEF-DMC en date du 9 novembre 2007 portant agrément de change manuel au GIE « PREMIERE PRIORITE ».

Article premier. - Le GIE « PREMIERE PRIORITE » est agréé aux fins d'exécuter des opérations de change manuel sous le numéro BC.000325-MEF-DMC.

Art. 2. - Le GIE « PREMIERE PRIORITE » est tenu, dans l'exercice de cette activité de se conformer aux dispositions du Règlement n° R09-98-CM-UEMOA du 20 décembre 1998 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA, à l'instruction n° 05-99-RC relative à la délivrance des allocations en devises aux voyageurs résidents et à l'instruction n° 06-99-RC relative à l'exécution des opérations de change manuel par les personnes physiques ou morales autres que les banques intermédiaires agréées.

Art. 3. - L'exercice effectif de cet agrément par le GIE « PREMIERE PRIORITE » est soumis à l'aménagement à cet égard de locaux fonctionnels.

Art. 4. - Le Directeur de la Monnaie et du Crédit, le Directeur national de la B.C.E.A.O. et le Directeur général des Douanes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel*.

DECISION MINISTERIELLE n° 9927 MEF-CENTIF en date du 5 novembre 2007 portant autorisation préalable de conclure un accord de coopération avec une Cellule de renseignement Financier.

Article premier. - La Cellule Nationale de Traitement des Informations financières « CENTIF » est autorisée à conclure, conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi uniforme n° 2004-09 du 6 février 2004 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, un accord de coopération avec l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) du Gabon.

Art. 2. - Ledit accord de coopération devra obéir aux principes suivants :

- échange d'informations entre les deux cellules pour fins d'analyse ;
- pas d'autre utilisation ou dissémination des informations sans autorisation préalable de la Cellule dont elles émanent ;
- protection de la confidentialité des informations échangées.

Art. 3. - La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

DECISION MINISTERIELLE n° 10018 MEF-DMC en date du 9 novembre 2007 portant autorisation d'exercer le commerce de l'or.

Article premier. - La Société Touba IB-Consulting cadre import-export n° 10072955 est autorisée à exercer le commerce de l'or (import-export) pour une durée d'un an à compter de la date de signature de la présente.

Art. 2. - Le Directeur de la Monnaie et du Crédit et le Directeur général des Douanes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MINISTERE DE LA JUSTICE

ARRETE INTERMINISTERIEL n° 10217 MJ-DAP-D.PERS fixant les tableaux de la nouvelle échelle indiciaire et de concordance prévus aux articles 24 et 30 du décret n° 2007-951 du 7 août 2007, concernant des membres de l'Administration pénitentiaire appartenant aux corps des agents administratifs et surveillants de prison.

Article premier. - Le tableau de concordance prévu à l'article 24 du décret n° 2007-951 du 7 août 2007 pour l'intégration des agents administratifs régis antérieurement par le décret n° 79-386 du 9 mai 1979, dans le nouveau corps des agents administratifs est fixé comme suit :

SITUATION DANS L'ANCIEN CORPS AU 31 AOÛT 2007		SITUATION DANS LE NOUVEAU CORPS AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2007		ANCIENNETE A CONSERVER AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2007
Grades, Classe et Echelon	Indices	Grades, Classe et Echelon	Indices	
		Agent administratif divisionnaire de classe exceptionnelle	2.354	
Agent administratif principal de classe exceptionnelle	2092	Agent administratif divisionnaire		
		3 ^{ème} échelon	2266	
		2 ^{ème} échelon	2157	
		1 ^{er} échelon	2092	
Agent administratif principal		Agent administratif principal		
3 ^{ème} échelon	2047	3 ^{ème} échelon	2047	
2 ^{ème} échelon	1939	2 ^{ème} échelon	1939	
1 ^{er} échelon	1856	1 ^{er} échelon	1856	
Agent administratif 1 ^{ère} classe		Agent administratif 1 ^{ère} classe		
3 ^{ème} échelon	1774	3 ^{ème} échelon	1774	
2 ^{ème} échelon	1645	2 ^{ème} échelon	1645	
1 ^{er} échelon	1560	1 ^{er} échelon	1560	
Agent administratif 2 ^{ème} classe		Agent administratif 2 ^{ème} classe		
4 ^{ème} échelon	1470	4 ^{ème} échelon	1470	
3 ^{ème} échelon	1357	3 ^{ème} échelon	1357	
2 ^{ème} échelon	1223	2 ^{ème} échelon	1223	
1 ^{er} échelon	1140	1 ^{er} échelon	1140	
Agent administratif stagiaire	1140	Agent administratif stagiaire	1140	
Art. 2. - Le tableau de concordance prévu à l'article 30 du décret n° 2007-951 du 7 août 2007 pour l'intégration des gardiens de prison régis antérieurement par le décret n° 79-386 du 9 mai 1979, dans le nouveau corps des surveillants de prison est fixé comme suit :				
SITUATION DANS L'ANCIEN CORPS DES GARDIENS DE PRISON AU 31 AOÛT 2007		SITUATION DANS LE NOUVEAU CORPS DES SURVEILLANTS DE PRISON AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2007		ANCIENNETE A CONSERVER AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2007
Grades, Classe et Echelon	Indices	Grades, Classe et Echelon	Indices	
Brigadier-chef de gardiens de prison		Surveillant principal de prison de classe exceptionnelle	1958	
	1816	Surveillant principal de prison		
		2 ^{ème} échelon	1899	
		1 ^{er} échelon	1816	
Brigadier des gardiens de prison		Surveillant chef de prison		
3 ^{ème} échelon	1768	3 ^{ème} échelon	1768	
2 ^{ème} échelon	1675	2 ^{ème} échelon	1675	
1 ^{er} échelon	1600	1 ^{er} échelon	1600	
Gardien de prison de 1 ^{ère} classe		Surveillant de prison de 1 ^{ère} classe		
3 ^{ème} échelon	1564	3 ^{ème} échelon	1564	
2 ^{ème} échelon	1514	2 ^{ème} échelon	1514	
1 ^{er} échelon	1403	1 ^{er} échelon	1403	
Gardien de prison de 2 ^{ème} classe		Surveillant de prison de 2 ^{ème} classe		
4 ^{ème} échelon	1298	4 ^{ème} échelon	1298	
3 ^{ème} échelon	1214	3 ^{ème} échelon	1214	
2 ^{ème} échelon	1138	2 ^{ème} échelon	1138	
1 ^{er} échelon	1053	1 ^{er} échelon	1053	
Gardien de prison stagiaire	1053	Surveillant de prison stagiaire	1053	

Art. 3. Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et garde des Sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel*.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

ARRETE MINISTERIEL n° 9913 en date du 5 novembre 2007 portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une agence de surveillance, de gardiennage et d'escorte de biens privés.

Article premier. – La Société Unipersonnelle à Responsabilité limitée (SUARL) dénommée « LA REFERENCE » SUARL, représentée par son gérant M. Bassirou Babou né en 1951 à Kaolack, est autorisée à ouvrir et à exploiter une agence de gardiennage, de surveillance et d'escorte de biens privés.

Art. 2. – La société dénommée « LA REFERENCE » est autorisée à exercer ses activités sur l'ensemble du territoire national.

Art. 3. – Le siège de ladite société est établi au quartier Léona, Lot n° 338 à Kaolack.

Art. 4. – Les effets d'habillement agréés pour le personnel sont les suivants :

- un pantalon de couleur kaki ;
- une chemisette de couleur rouge portant le logo de l'agence au dos et sur la poitrine ;
- une (1) paire de chaussures de couleur noire.

Art. 5. – Le présent arrêté sera enregistré, publié au *Journal officiel* et communiqué partout où besoin sera.

ARRETE MINISTERIEL n° 9918 en date du 5 novembre 2007 portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une agence de surveillance, de gardiennage et d'escorte de biens privés.

Article premier. – La Société Unipersonnelle à Responsabilité limitée dénommée « AGENCE DE SECURITE LE NIOMINCA » SUARL, représentée par son gérant M. Amadou Sarr né le 1^{er} mars 1951 à Missirah, est autorisée à ouvrir et à exploiter une société de gardiennage, de surveillance et d'escorte de biens privés.

Art. 2. – La société dénommée « AGENCE DE SECURITE LE NIOMINCA » SUARL est autorisée à exercer ses activités sur l'ensemble du territoire national.

Art. 3. – Son siège est établi à la Cité Belvédère n° 279 à Dakar.

Art. 4. – Les effets d'habillement agréés pour le personnel sont les suivants :

- un ensemble pantalon de couleur noire et liquette de couleur grise à manches longues ou courtes selon la saison portant au dos la dénomination de l'agence ;
- deux épaulettes noires portant l'acronyme « A.S.N. » ;
- un ceinturon noir ;
- une (1) paire de chaussures basses ;
- une casquette noire.

Art. 5. – Le présent arrêté sera enregistré, publié au *Journal officiel* et communiqué partout où besoin sera

ARRETE MINISTERIEL n° 9919 en date du 5 novembre 2007 portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une agence de surveillance, de gardiennage et d'escorte de biens privés.

Article premier. – La Société à Responsabilité limitée dénommée « AXESS » SARL, représentée par sa gérante M^{me} Ngoné Diouf née le 12 novembre 1973 à Dakar, est autorisée à ouvrir et à exploiter une société de gardiennage, de surveillance et d'escorte de biens privés.

Art. 2. – La société dénommée « AXESS » SARL est autorisée à exercer ses activités sur l'ensemble du territoire national.

Art. 3. – Son siège est établi à la villa n° 10 Route de Ngor Dakar-Yoff.

Art. 4. – Les effets d'habillement agréés pour le personnel sont les suivants :

- un pantalon de couleur grise type trekking ;
- une chemise de couleur grise avec épaulettes comportant des passants noirs et l'inscription « sécurité », une écusson frappée du logo de la société sur le dos et la manche gauche ;
- une casquette noire avec l'inscription « sécurité » ;
- une (1) paire de chaussures de sécurité noires.

Art. 5. – Le présent arrêté sera enregistré, publié au *Journal officiel* et communiqué partout où besoin sera

ARRETE MINISTERIEL n° 9920 en date du 5 novembre 2007 portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une agence de gardiennage et de surveillance.

Article premier. – La Société à Responsabilité limitée (SARL) dénommée « JAGUARS SECURITE SERVICES », représentée par son gérant M. Cheikhou Anne né le 11 juillet 1944 à Dakar, est autorisée à ouvrir et à exploiter une société de gardiennage et de surveillance.

Art. 2. – La société dénommée « JAGUARS SECURITE SERVICES » est autorisée à exercer ses activités sur l'ensemble du territoire national.

Art. 3. – Son siège est établi au n° 73 bis Sacré Cœur Extension à Dakar.

Art. 4. – Les effets d'habillement agréés pour le personnel sont les suivants :

- un pantalon de couleur bleu pétrole avec une bande noire latérale ;
- une chemise de couleur noire avec col cravate ;
- une cravate de couleur noire forme classique ;
- une casquette avec coiffe bleu pétrole, visière noire, bandeau noir et macaron frappé du logo « Jaguars Sécurité » ;
- une paire de chaussures basses de couleur noire ;
- un blouson avec col ouvert muni de deux épaulettes et d'une ceinture pour arrêter la longueur.

Art. 5. – Le présent arrêté sera enregistré, publié au *Journal officiel* et communiqué partout où besoin sera.

ARRETE MINISTERIEL n° 9921 en date du 5 novembre 2007 portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une agence de gardiennage et de surveillance.

Article premier. – Le Groupement d'Intérêt Economique dénommé « AFRIQUE SECURITE PROTECTION INCENDIE », représenté par son gérant M. Mamadou Lamine Fam né le 20 mars 1972 à Paim, est autorisé à ouvrir et à exploiter une société de gardiennage et de surveillance.

Art. 2. – Ledit GIE dénommé « AFRIQUE SECURITE PROTECTION INCENDIE » est autorisé à exercer uniquement ses activités de gardiennage et de surveillance sur l'ensemble du territoire national.

Art. 3. – Son siège est établi à la rue Félix Eboué x Malcik Sy à Dakar.

Art. 4. – Les effets d'habillement agréés pour le personnel sont les suivants :

- un pantalon de couleur noire, avec bandes latérales rouges ;
- une chemisette de couleur rouge sur laquelle est sérigraphié sur la partie avant gauche et sur le dos de dénomination de l'agence ;
- une paire de chaussures basses noires ;

Art. 5. – ~~Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.~~

ARRETE MINISTERIEL n° 9922 en date du 5 novembre 2007 portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une agence de gardiennage et de surveillance.

Article premier. – Le Groupement d'Intérêt Economique dénommé GIE « BOK YAKAR », représenté par son gérant M. El Hadji Diour né le 19 juillet 1982 à Thiès, est autorisé à ouvrir et à exploiter une agence de gardiennage, de surveillance.

Art. 2. – Ledit GIE dénommé « BOK YAKAR » est autorisé à exercer ses activités sur l'ensemble du territoire national.

Art. 3. – Son siège est établi à la Cité Ibrahima Sarr (ex Balabey) s/o de la C.A.D. THIÈS à Thiès.

Art. 4. – Les effets d'habillement agréés pour le personnel sont les suivants :

- un pantalon de couleur grise, avec bandes latérales bleues ;
- une chemise saharienne de couleur grise, portant sur le dos la dénomination de la société et des épaulettes de couleur bleue frappées du sigle « BOK YAKAR » ;
- une casquette à coiffe grise et noire bleue portant un macaron frappé du sigle « BOK YAKAR » ;
- une paire de chaussures noires ;
- une ceinture noire.

Art. 5. – Le présent arrêté sera enregistré, publié au *Journal officiel* et communiqué partout où besoin sera.

ARRETE MINISTERIEL. n° 9923 en date du 5 novembre 2007 portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une agence de gardiennage et de surveillance.

Article premier. – Le Groupement d'Intérêt Economique dénommé GIE « NIASSE-SECURITE », représenté par son gérant M. Cheikh Niasse né le 30 novembre 1965 à Tivaouane, est autorisé à ouvrir et à exploiter une agence de gardiennage, et de surveillance.

Art. 2. – Ledit GIE dénommé « NIASSE-SECURITE » est autorisé à exercer ses activités sur l'ensemble du territoire national.

Art. 3. – Son siège est établi à Dakar, Corniche x Route du Lycée Maurice Delafosse, Immeuble Marron.

Art. 4. – Les effets d'habillement agréés pour le personnel sont les suivants :

- une combinaison de couleur bleue clair ;
- une casquette de couleur noire ;
- un ceinturon de couleur noire ;
- des bottes ou bottillons de couleur noire.

Art. 5. - Le présent arrêté sera enregistré, publié au *Journal officiel* et communiqué partout où besoin sera.

PARTIE NON OFFICIELLE

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers
Bureau de Rufisque

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, *à mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional de Dakar.*

Suivant réquisition n° 209, déposée le 21 janvier 2008, le Receveur des Domaines de Rufisque, demeurant et domicilié à Rufisque agissant au nom et pour le compte de l'Etat sénégalais a demandé l'immatriculation au Livre foncier de Rufisque, d'un immeuble non bâti consistant en un terrain d'une contenance totale de 3 ha 50 a 5 ca et borné de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Il a déclaré que ledit immeuble appartient à l'Etat sénégalais et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux ci-après : détaillés à savoir :

Décret n° 2006-1203 du 2 novembre 2006.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Samba SARR.

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers).

Etude de M^{re} Amadou Moustapha Ndiaye
& Aïda Diawara Diagne, notaires associés

CONSTITUTION DE LA FONDATION :
les 17 septembre 2007

FORME : FONDATION

DENOMINATION SOCIALE : FONDATION
DIOUMA DIENG DIAKHATE

Siège social : Dakar 119, Boulevard Général
De Gaulle B.P. 12179 Dakar Colobane

DOTATION INITIALE : 95.000.000 de francs CFA

OBJET SOCIAL :

Elle poursuit les objectifs suivants :

- acquisition d'une ambulance pour les évacuations d'urgence dont le coût est évalué à la somme de 20.000.000 de francs CFA ;
- sensibilisation au planning familial pour le développement de la protection maternelle et infantile en milieu défavorisé ;
- construction et équipement d'une maternité de proximité à Ziguinchor valeur estimative 40.000.000 de francs CFA ;
- vulgarisation du planning familial et lutte contre les grossesses précoces facteur d'infanticides ;
- prévention et dépistage des maladies sexuellement transmissibles (VIH Sida en particulier) ;
- initier des campagnes de vaccinations et de prévention de certaines maladies infantiles en particulier ;
- sensibiliser et impliquer les grandes entreprises sur leur responsabilité sociale ;
- création et équipements de maternités de proximité sur le modèle de Rufisque et Ziguinchor, dans toutes les autres régions du Sénégal ;
- investissement dans le développement durable ;
- favoriser le regroupement de femmes pour la création d'unités de production agricole, artisanale ou industrielle pour lutter contre la pauvreté en rapport avec les objectifs de développement du millénaire fixés par les Nations Unies ;
- mise en place d'une structure de microfinance pour le financement des petits projets agréés dont le coût estimatif est de 15.000.000 de francs CFA ;
- création d'écoles de formation pour la couture, la broderie pakistanaise et la coiffure dont le coût estimatif est de 15.000.000 de francs CFA ;
- octroi de bourses d'études et de formation aux enfants méritants dont les parents tous seuls ne peuvent assurer la poursuite de leurs études dont le coût estimatif est de 4 000.000 de francs CFA ;
- prise en charge de malades relevant de cas sociaux dont le coût estimatif est de 1.000.000 de francs CFA

Conseil de Fondation : Les requérants nomment comme administrateurs, pour une durée de trois années :

1. - M. Mamadou Boye ;
2. - M. Saïd Nourou Diop ;
3. - M^{me} Diouma Dieng Diakhaté ;
4. - M^{me} Coumba S.D. Aïssatou Ndiaye ;
5. - M. Baïdy Dieng ;
6. - M. Papa Alassane Baïdy Dieng ;
7. - M^{me} Fatou Sar ;
8. - M. Bassirou Dieng ;
9. - M. Diatta Ndoye ;
10. - M^{me} Fatoumata Sow ;
11. - M. Moussa Touré ;
12. - M. Moundiaye Cissé ;
13. - M. Abdoukarime Diop ;
14. - M. Amadou Moustapha Ndiaye ;
15. - M^{me} Aïda Diawara Diagne ;

Pour avis

M^{re} Aïda Diawara Diagne, *notaire*.

Etude de M^{re} Saër Lô Thiam,
Avocat à la Cour
1. Place de l'Indépendance, Immeubles Allumettes,
3^e étage porte G - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 8326-DG, appartenant à l'ex-Union sénégalaise de Banque (U.S.B.). 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 509 de Rufisque, appartenant au sieur Omar Mbengue. 2-2

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971.

Le numéro 6365 du Journal officiel en date du 8 septembre 2007 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement, le 23 novembre 2007.

Le Secrétaire général du Gouvernement,
Fatou Diagne

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971.

Le numéro 6366 du Journal officiel en date du 15 septembre 2007 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement, le 26 novembre 2007.

Le Secrétaire général du Gouvernement,
Fatou Diagne

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971.

Le numéro 6367 du Journal officiel en date du 22 septembre 2007 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement, le 30 novembre 2007.

Le Secrétaire général du Gouvernement,
Fatou Diagne

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971.

Le numéro 6368 du Journal officiel en date du 29 septembre 2007 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement, le 3 décembre 2007.

Le Secrétaire général du Gouvernement,
Fatou Diagne